

Hebdo Canada

Volume 1, N° 36

le 12 septembre 1973



Ottawa, Canada.

Rappel du Parlement pour mettre fin à la grève du rail, 1

Un savant canadien à l'Université Sussex, 2

Les échanges culturels, 2

Pour une plus ample diffusion des films canadiens, 3

Le rapport de la délégation médicale en Chine, 3

Indice de l'offre d'emploi, 4

Nouvelles normes d'émissions nocives, 5

Déclaration sur l'enrichissement de l'uranium, 5

L'ordinateur dans la vie privée, 6

Étude sur le transport du pétrole et du gaz naturel de l'Arctique, 6

Rappel du Parlement pour mettre fin à la grève du rail

Le 27 août, au cours d'une émission télévisée, le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé à la nation canadienne que le Parlement serait convoqué le plus tôt possible pour adopter une loi qui mettrait fin à la grève générale du rail qui dure depuis quatre jours. Les employés non itinérants des services ferroviaires ont quitté le travail après un mois de "grèves tournantes" face à l'échec des tentatives visant à obtenir un règlement satisfaisant.

Voici la déclaration de M. Trudeau:

Je m'adresse à vous comme premier ministre d'un pays qui doit faire face sans délai à une situation critique.

Il s'agit du conflit des chemins de fer, de cette grève qui s'est étendue au pays entier ces jours derniers, malgré nos tentatives répétées de conciliation.

Tôt le matin du 1er septembre, le Parlement a adopté une loi d'urgence pour mettre fin à la grève nationale du rail.

La Loi de 1973 sur le maintien de l'exploitation des chemins de fer ordonnant à quelque 56,000 employés non itinérants des chemins de fer de retourner au travail prévoit des augmentations de salaires établies en fonction du rapport du comité de conciliation que les syndicats avaient déjà rejeté. Les augmentations sont les suivantes: 34 cents l'heure avec effet rétroactif au 1er janvier, 6.5 pour cent à compter du 1er janvier 1974 et 1.5 pour cent de plus à compter du 1er juillet 1974.

J'ai demandé ce soir au président de convoquer la Chambre des communes le plus tôt possible en vue d'adopter une loi qui mettra fin à la paralysie de notre système ferroviaire. Le Gouvernement priera le Parlement de voter une mesure législative rétablissant les services de transport par rail en adoptant une procédure qui donnera justice à toutes les parties.

Cette décision, nous ne l'avons pas prise de gaieté de coeur. On ne saurait intervenir à la légère dans la libre détermination des salaires et conditions

de travail par les syndicats et les employeurs. Jusqu'à la semaine dernière, les Canadiens, avec beaucoup de patience, se sont accommodés des contraintes et inconvénients causés par la grève tournante; mais jeudi dernier, ce fut l'arrêt général de travail. Ce conflit a maintenant des effets graves qu'il est impossible de tolérer.

— Par exemple, dans l'Île de Vancouver, dans les provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi qu'en plusieurs régions du Nord, des collectivités entières se trouvent isolées ou menacées de l'être.

— En plusieurs zones industrielles des milliers de travailleurs sont congédiés et nombre d'usines-clefs s'apprêtent à fermer. Des petites entreprises sont mises en danger.

— Et à un moment où tous les Canadiens et leurs gouvernements sont bien résolus à contenir les prix des denrées alimentaires, le conflit des chemins de fer empêche le transport normal des céréales et de la viande fraîche; en certains endroits, des denrées périssables risquent, dit-on, de pourrir dans les wagons de marchandises.

Au cours du week-end, le ministre du Travail, M. John Munro, a tenté de supérieures efforts pour amener les parties à s'entendre. Le Cabinet autorisait M. Munro, à poursuivre ses efforts durant quelques heures encore, une nouvelle lueur d'espoir se manifestant. Ce soir cet espoir s'est évanoui.

Si la paralysie se prolongeait plus longtemps, l'économie nationale et les consommateurs en souffriraient gravement. Le Gouvernement fédéral ne saurait permettre que cela se produise. Le Gouvernement doit faire primer le bien